

DISTRICT DE COLUMBIA

PROGRAMME DES SERVICES DE SANTÉ SCOLAIRES

FOIRE AUX QUESTIONS

PARENTS

Qu'est-ce que le Programme des services de santé scolaires (ou PSSS) ? Le ministère de la Santé du district de Columbia (DC Health) fournit des services de santé approuvés par l'entremise du PSSS pour les écoles publiques et certaines écoles publiques à charte dans les DC. Le programme comprend des services de soins de santé primaires, la coordination des soins et l'amélioration de la qualité. Il est conçu pour permettre aux élèves du district d'avoir une santé optimale afin de pouvoir apprendre dans un environnement sûr et favorable. Children's School Services (CSS), un bénéficiaire de DC Health, fournit du personnel infirmier et paramédical et prend en charge les opérations quotidiennes du PSSS.

Quels sont les services offerts par le Bureau de santé ? Le personnel du Bureau de santé évalue les élèves malades et blessés et prodigue des soins actifs aux élèves aiguillés vers le centre de santé. Pour les élèves ayant des besoins particuliers en matière de soins de santé, le personnel du Bureau de santé fournit des services supplémentaires prescrits par le médecin de l'élève qui doivent avoir lieu pendant la journée scolaire. Il peut s'agir de l'administration de médicaments, de l'administration de traitements, du suivi des problèmes de santé chroniques, de la coordination des soins, de l'élaboration d'un plan de santé individualisé (PSI) et la participation à des équipes scolaires interdisciplinaires qui offrent aux élèves une planification individualisée de l'éducation.

À quoi ressemble le personnel du Bureau de santé de l'école de mon enfant ? L'objectif du programme est de fournir 40 heures de personnel par semaine aux écoles qui disposent d'un Bureau de santé approuvé par DC Health. Cette couverture peut être fournie par une infirmière tous les jours de la semaine ou par un professionnel paramédical qui peut fournir une couverture 1 à 2 jours par semaine. La composition de la couverture des services de santé de chaque école est déterminée par le niveau des besoins en matière de santé des élèves dans chaque école.

Quels sont les horaires de disponibilité du personnel du Bureau de santé dans l'école de mon enfant ? Les horaires de travail du Bureau de santé sont de 8 h 00 à 16 h 30 tous les jours. (Veuillez noter que le personnel du Bureau de santé prend des pauses en début d'après-midi.) Pour obtenir les horaires exacts du personnel du Bureau de santé dans l'école de votre enfant, veuillez consulter le directeur de l'école.

Que se passe-t-il lorsqu'un membre du personnel du Bureau de santé n'est pas sur place ? Le personnel de l'école est équipé pour s'occuper de la planification sanitaire d'urgence dans le bâtiment de l'école. Le personnel de l'école est formé pour administrer les premiers soins de base et pour activer les services médicaux d'urgence au besoin. Le personnel du Bureau de santé et le personnel de l'école sont en communication quotidienne et travaillent ensemble pour garantir que les besoins des élèves en matière de santé sont satisfaits pendant la journée scolaire. Les écoles disposent de membres du personnel désignés qui ont suivi la formation sur l'administration des médicaments (ADM), ce qui leur permet d'administrer des médicaments aux élèves pendant la journée scolaire.

Le personnel du Bureau de santé peut-il agir à titre de fournisseur de soins de santé primaires pour mon enfant ? Le personnel du Bureau de santé de l'école de votre enfant ne devrait pas remplacer votre fournisseur de soins de santé primaires. Le personnel du Bureau de santé peut fournir des renseignements sur les lieux où obtenir des services de soins de santé primaires pour votre enfant.

Le PSSS peut-il référer mon enfant à des fournisseurs de soins de santé ? Le personnel du Bureau de santé peut recommander aux étudiants de consulter un médecin spécialiste ou de recevoir des soins de santé primaires auprès de celui-ci. Les références courantes comprennent le suivi du dépistage auditif, le suivi du dépistage de la vue, les formulaires de santé scolaire incomplets ou expirés, les vaccinations manquantes ou expirées et les renvois vers un centre de santé en milieu scolaire. Ils peuvent également vous renseigner sur la façon de trouver un fournisseur de soins de santé primaires pour votre enfant s'il n'en a pas.

Comment puis-je savoir si mon enfant doit obtenir les services de santé requis pour l'inscription à l'école ? Le personnel du Bureau de santé procède à l'examen des documents et des dossiers de santé scolaires de votre enfant. Dans le cas où votre enfant doit passer son examen annuel de santé, son examen dentaire annuel ou recevoir des doses de vaccination, le personnel du Bureau de santé adressera un rappel aux parents et aux tuteurs.

Est-ce que le Bureau de santé offre des services de santé comportementale tels un service d'aide ? Le Bureau de santé n'offre pas de services directs de santé

comportementale aux étudiants. Cependant, le département de la Santé comportementale du district de Columbia (*Department of Behavioral Health*, ou « DBH ») gère un programme scolaire dans les écoles publiques et les écoles publiques à charte du DC. Pour obtenir plus d'information sur ce programme et sa disponibilité dans l'école de votre enfant, veuillez visiter son site Web à l'adresse suivante :

<https://dbh.dc.gov/service/school-behavioral-health-program>.

Vous pouvez également contacter la ligne d'assistance 24h/24 et 7j/7 au 1-888-793-4357 pour obtenir des informations sur les services de santé comportementale.

Le personnel du service de santé peut-il accompagner mon enfant lors d'une sortie éducative ? Dans un effort visant à maintenir la santé et la sécurité des élèves pendant la journée scolaire, il est impératif que le personnel du Bureau de santé reste dans le bâtiment de l'école. Par conséquent, le personnel du Bureau de santé n'accompagne pas les sorties de classe. Au lieu de cela, un membre du personnel de l'école formé pour administrer des médicaments assiste aux excursions et aux autres événements qui ont lieu en dehors de l'établissement. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la politique de l'école de votre enfant en matière d'excursions scolaires.

Quelle est la meilleure façon pour moi de contacter le personnel du Bureau de santé à l'école de mon enfant ?

Contactez le bureau d'accueil de l'école de votre enfant pour recevoir les coordonnées du Bureau de santé de l'école. Le personnel du Bureau de santé peut-il administrer les vaccins de mon enfant ? Non. Les vaccins peuvent être obtenus auprès du fournisseur de soins primaires d'un enfant ou par un centre de santé scolaire, le cas échéant.

Le personnel du Bureau de santé peut-il administrer les vaccins de mon enfant ? Non. Les vaccins peuvent être obtenus auprès du fournisseur de soins primaires d'un enfant ou par un centre de santé scolaire, le cas échéant.

Où puis-je me rendre pour obtenir les vaccins de mon enfant ? Les vaccins peuvent être fournis par un centre de santé scolaire, si l'école de votre enfant en est doté, ou par le fournisseur de soins de santé primaires de votre enfant. Si vous n'avez pas d'assurance maladie, si votre assurance ne couvre pas les vaccinations, ou si vous êtes couvert par Medicaid, ces fournisseurs offrent des vaccinations gratuites :

<https://dchealth.dc.gov/service/medicare-uninsured-underinsured-vaccine-providers>

Comment puis-je savoir si mon enfant a besoin d'un plan de santé individualisé (PSI) ? Un PSI est un plan de soins documenté pour les élèves qui ont besoin d'une gestion continue de leurs soins de santé. Si l'état de santé de votre enfant nécessite une intervention périodique telle que l'administration de médicaments ou la surveillance du glucose, votre enfant a besoin d'un PSI. Les parents devraient consulter le médecin traitant de leur enfant pour déterminer les besoins de l'enfant pendant la journée scolaire et collaborer avec l'infirmière de l'école pour développer le PSI. Le

développement d'un PSI est un processus collaboratif comprenant l'infirmière de l'école, les parents/tuteurs, le fournisseur de soins de santé primaires de votre enfant et le personnel de l'école. Pour plus d'informations, visitez

<https://dchealth.dc.gov/service/children-and-youth-special-health-care-needs> ou contactez l'école de votre enfant.

Quelle est la différence entre le PSSS et un centre de santé en milieu scolaire (SBHC) ? Les centres de santé en milieu scolaire offrent des soins primaires complets, y compris des services de santé buccodentaire et comportementale, et peuvent agir en tant que fournisseur de soins de santé primaires pour les élèves. Les centres de santé scolaires de DC Health se trouvent dans certaines écoles gérées par le service des écoles publiques du district de Columbia (District of Columbia Public Schools, ou « DCPS »). Le PSSS fournit des services infirmiers et des services de santé connexes à toutes les écoles du DCPS et à certaines écoles publiques à charte, mais ces services ne remplacent pas ceux d'un fournisseur de soins de santé primaires.

Mon enfant peut-il recevoir des soins de santé dans un centre de santé scolaire (SBHC) ? Les élèves inscrits dans une école qui possède un SBHC peuvent recevoir des soins. Les parents doivent inscrire les élèves au SBHC afin d'avoir accès aux services du SBHC. Les élèves des écoles qui ne disposent pas d'un SBHC ne peuvent pas recevoir de soins dans l'un de ces établissements. Pour plus d'informations sur les SBHC et pour accéder aux formulaires d'inscription SBHC, visitez

<https://dchealth.dc.gov/service/school-based-health-centers>

À quelle fréquence dois-je soumettre un certificat universel de santé (UHC) pour mon enfant ? L'UHC doit être rempli chaque année par le médecin ou l'infirmière praticienne de votre enfant. Il est soumis au registraire de l'école avant le premier jour d'école. L'UHC doit avoir été complété au cours des 365 derniers jours lorsque vous le soumettez à l'école. Après 365 jours, le formulaire est considéré comme périmé et un fournisseur doit remplir un nouveau UHC pour votre enfant.

À quelle fréquence dois-je soumettre une évaluation de la santé buccodentaire (OHA) ? Les mêmes exigences indiquées ci-dessus au sujet de l'UHC sont applicables pour l'OHA.

Où puis-je obtenir les formulaires de santé scolaire requis ?

Les formulaires de santé scolaire, y compris l'UHC et l'OHA, peuvent être consultés sur

<https://dchealth.dc.gov/node/113622>

Qui puis-je contacter si j'ai des questions sur le PSSS ?

Vous pouvez contacter DC Health par e-mail à

shs.program@dc.gov.

Comment puis-je fournir des commentaires concernant le SHSP ? Les parents et les tuteurs peuvent fournir des commentaires sur le SHSP en remplissant le sondage de rétroaction des parents en ligne disponible ici :

<https://www.surveymonkey.com/r/SHSPParentFeedback>